



parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

 @Parcoursup_info

 @Parcoursupinfo



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup.fr

CALENDRIER DE TERMINALE 2018-2019

-Réception - acceptation des propositions
-Phase complémentaire
-Inscription administrative

Elaboration du projet d'orientation

Consolidation du projet et saisie des vœux

Confirmation vœux

Examen des vœux

nov

déc

jan

fév

mars

avril

mai

juin - sept

Echanges avec le professeur principal

Informations sur : www.terminales2017-2018.fr

1^{ère} semaine de l'orientation

2^{ème} semaine de l'orientation JES

Intentions d'orientation : Fiche dialogue

1^{er} conseil de classe : recommandations

★ 22 janvier : début saisie vœux

★ 14 mars : fin saisie vœux

★ 3 avril : date limite confirmation vœux

Consolidation du projet sur parcoursup.fr : attendus et indicateurs par formation

Saisie des vœux (jusqu'au 14/03) puis confirmation sur parcoursup.fr

2^{ème} conseil de classe : fiches Avenir

Examen de chaque vœu dans le supérieur

★ A partir du 15 mai

Réception- acceptation des propositions par les futurs étudiants puis inscription

★ Baccalauréat (écrit)

PARCOURSUP : QUELLES SONT LES FORMATIONS CONCERNÉES DANS L'ACADEMIE ?

A L'UNIVERSITÉ

Licence 1^{ère} année (L1)

1^{ère} Année Commune aux Etudes de Santé (PACES)

DUT, DEUST

DCG (Diplôme de Comptabilité et Gestion)



PARCOURSUP : QUELLES SONT LES FORMATIONS CONCERNÉES DANS L'ACADEMIE ?

AU LYCÉE

BTS, BTSA

CPGE

DTS (diplôme de technicien supérieur)

DMA (Diplôme des métiers d'art)

MC (Mention complémentaire)

MAN Mise à Niveau Hôtellerie

DN MADE

DCG (Diplôme de comptabilité gestion)



PARCOURSUP : QUELLES SONT LES FORMATIONS CONCERNÉES DANS L'ACADEMIE ?

La plupart des BTS et quelques titres professionnels en apprentissage

La plupart des écoles d'ingénieurs en 5 ans

Écoles nationales supérieures d'architecture

Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES)

Certaines écoles de commerce

Université Catholique de Lyon

Institut des métiers du notariat (BTS Notariat)

Diplôme d'Etat manipulateur en électroradiologie médicale (Institut formations carrières santé Hospices civils de Lyon)

NOUVEAUTE :

Les écoles d'infirmiers et du travail social



Etape 1 :

INFORMATION



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE



L'ACCOMPAGNEMENT POUR ÉLABORER SON PROJET D'ORIENTATION

Accompagnement
à l'orientation

www.terminales2018-2019.fr un espace en ligne dédié

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, PACES...) et les opportunités des filières d'avenir
- > Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers et des étudiants



Etape 2 :

22 janvier > 14 mars 2019 :

Création du dossier avec la date de naissance et l'Identifiant National Elève

Saisie des VŒUX (visibilité de la capacité d'accueil, du nombre de candidatures et du nombre d'admis en 2018 et le rang du dernier admis).

A noter : identifiant et mot de passe

22 janvier > 03 avril 2019 :

Confirmation des vœux

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES

Qu'est-ce qu'un **vœu multiple** ?

- > il est **composé de plusieurs sous-vœux**
- > un sous-vœu correspond à une formation dans un établissement donné

Combien le lycéen peut-il formuler de vœux et de sous-vœux ?

- **de 1 à 10 vœux** (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non)+ 10 vœux possibles en apprentissage
- **20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples BTS, DUT, CPGE, licences et PACES** (hors écoles d'ingénieurs, de commerce, IFSI et EFTS)

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES

VŒUX MULTIPLES BTS ET DUT

- ➔ Les **BTS** et les **DUT** sont **regroupés par spécialité à l'échelle nationale**. Chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœu du vœu multiple
- ➔ Pour demander une spécialité de BTS ou de DUT, le lycéen formule un vœu multiple et peut sélectionner **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**
- ➔ **Exemple** : s'il demande le BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements, quelle que soit leur localisation, cela compte pour 1 vœu et 7 sous-vœux

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES

VŒUX MULTIPLES CPGE

- **Les CPGE sont regroupées par voie à l'échelle nationale.** Chaque établissement proposant une même voie correspond à un sous-vœu du vœu multiple. La demande d'une CPGE d'un même établissement avec **ET** sans internat compte pour un seul sous-vœu.
- Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut sélectionner **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**.
- **Exemple** : il demande la CPGE « MPSI » (Mathématiques, physiques et sciences de l'ingénieur)
 - Au lycée A à Lyon sans internat
 - Au lycée B à Lyon sans internat
 - Au lycée C à Marseille
 - . Avec internat
 - . Sans internat
 - Au lycée D à Rouen
 - . Avec internat
 - . Sans internat

Ces demandes comptent pour **1 vœu** et **4 sous-vœux**

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES

Les principes communs aux vœux multiples

- > un vœu multiple **ne compte que pour un seul vœu** dans le total des vœux d'un candidat
- > le candidat **peut choisir de candidater sur tout ou partie des sous-vœux** qui composent le vœu multiple
- > les sous-vœux d'un vœu multiple ne sont **pas ordonnés**
- > le candidat **peut recevoir autant de propositions d'admission qu'il a formulé de sous-vœux** dans le vœu multiple. Les réponses des candidats permettent des libérations de places quotidiennes et permettent de faire de nouvelles propositions.

Etape 3 : 3 avril > 15 mai 2019

TRAITEMENT DES VŒUX par les établissements d'accueil



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE



Éléments DONT DISPOSENT NOTAMMENT LES établissements POUR ETUDIER LES VŒUX

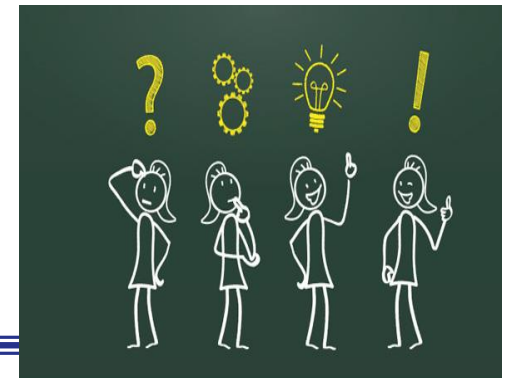
➔ **La fiche Avenir** transmise par le lycée : résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du CE.

➔ **Le « projet de formation motivé »** obligatoirement rédigé par le candidat pour chacun de ses vœux et dans un espace prévu à cet effet sur la plateforme. La rédaction de ce projet vaut lettre de motivation, laquelle ne pourra donc pas être réclamée par les établissements au titre des « pièces demandées »

➔ **Les notes de 1ère et terminale**

➔ **Les autres pièces éventuellement demandées** (ex : notes aux épreuves anticipées du bac, fiche sur activités extrascolaires, etc.)

Une nouvelle rubrique « Activités et centres d'intérêts »
(Engagement civique ou associatif, stages, expérience prof, Pratiques sportives et culturelles)



DES QUESTIONNAIRES D'AUTOEVALUATION

Pour une licence de Droit ou une licence scientifique, un questionnaire d'autoévaluation pourra être proposé.

Ce questionnaire est un outil d'information. Il est obligatoire pour valider son vœu sur Parcoursup (lien vers le questionnaire via Parcoursup).

Il permet d'avoir un premier aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser pour réussir en licence. C'est un outil pour valider le choix. Le résultat au questionnaire n'est pas communiqué, il appartient au candidat.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE



PRISE EN COMPTE DU PROFIL ET DU PROJET DE CHAQUE LYCÉEN

- > **Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et la PACES (1^{ère} Année Commune aux Etudes de Santé)**
 - la règle : un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l'université**
 - l'université peut lui adresser deux réponses : **OUI ou OUI SI** (si elle souhaite lui proposer **un parcours de formation personnalisé** (cursus adapté...) pour favoriser sa réussite. **Ce sont les deux seules réponses possibles**
 - **Les candidatures sont classées par l'université** au regard de l'adéquation entre le projet d'études du candidat, ses acquis et les attendus de la formation. Toutefois, compte tenu des capacités d'accueil de chaque formation, **la plateforme fait automatiquement parvenir une réponse « En liste d'attente » aux candidats ordonnés au-delà de la limite des capacités d'accueil.**
 - **L'université peut accepter des candidats hors académie** mais un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas de son secteur sera fixé par le recteur pour chaque licence

- > **Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...)**
 - pas de changement : admission sur dossier ou par concours des lycéens de toutes les académies

SPÉCIFICITÉS

➔ Dispositif « meilleurs bacheliers »

Dans chaque lycée, 10% des meilleurs bacheliers de chaque série des voies générale et technologique peut bénéficier d'un **accès prioritaire à une formation.**

SPÉCIFICITÉS

➔ Année de césure

Un lycéen peut demander une **année de césure** directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation, la reporter afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet

- La durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire à une année universitaire
- la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup
- l'information est portée à la connaissance de l'établissement au moment de l'inscription administrative
- la césure n'est pas accordée de droit et un entretien peut être organisé avant décision et signature d'une convention entre le candidat et l'établissement
- le lycéen est bien inscrit dans la formation qui l'a accepté et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure

RUBRIQUE « MA PRÉFÉRENCE »

Cette année, la rubrique « Ma préférence » sera composée de 2 parties qui devront obligatoirement être remplies pour finaliser le dossier candidat :

- Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés et ou pour un domaine particulier. Ces informations seront nécessaires pour les candidats accompagnés par les commissions académiques durant la phase d'admission.
- Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

**Nouveauté
2019**

IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux établissements d'accueil. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

Etape 4 : 15 mai > 19 juillet 2019

PROPOSITIONS FAITES PAR LES ETABLISSEMENTS

ACCEPTATION OU RENONCIATION PAR LES
LYCEENS AUX PROPOSITIONS

INSCRIPTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS

PROPOSITIONS QUE LES CANDIDATS VOIENT S’AFFICHER A PARTIR DU 15 MAI

➔ Pour une formation non sélective (licence)

Réponse que voit l’élève

OUI (proposition d’admission)

ou

OUI-SI (proposition d’admission)

ou

En attente d’une place

Attention : s’agissant des formations non sélectives, les établissements répondent « OUI » ou « OUI-SI » – la plateforme transforme ensuite automatiquement ces OUI ou OUI-SI en « Liste d’attente » lorsque les capacités d’accueil sont atteintes

➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Réponse que voit l’élève

OUI (proposition d’admission)

ou

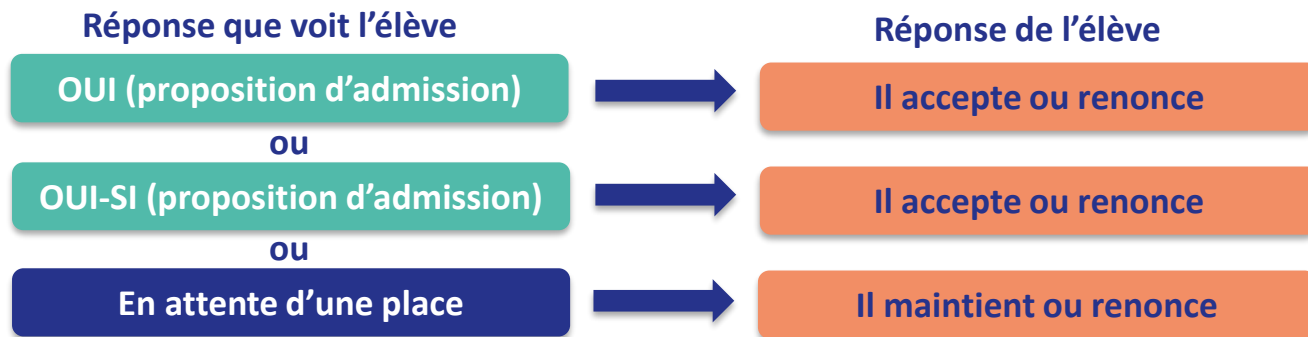
En attente d’une place

ou

NON

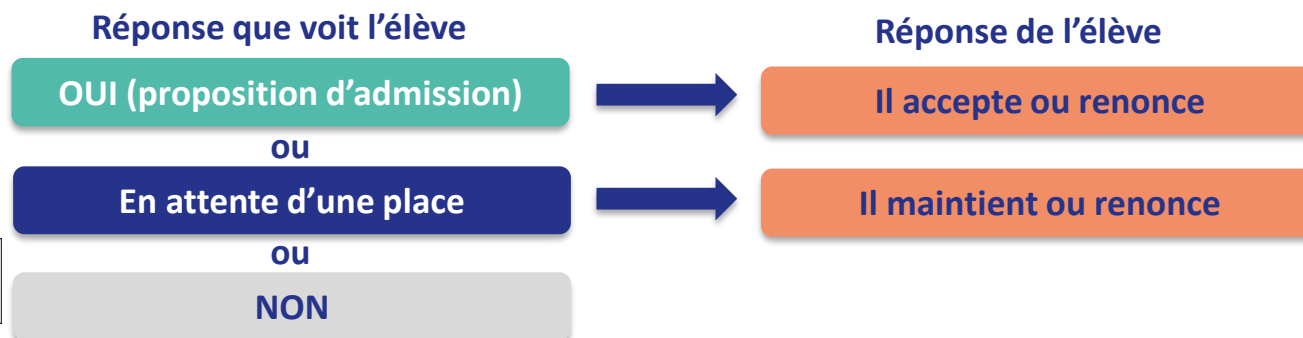
LES REPONSES DES CANDIDATS AUX PROPOSITIONS RECUES

→ Pour une formation non sélective (licence)



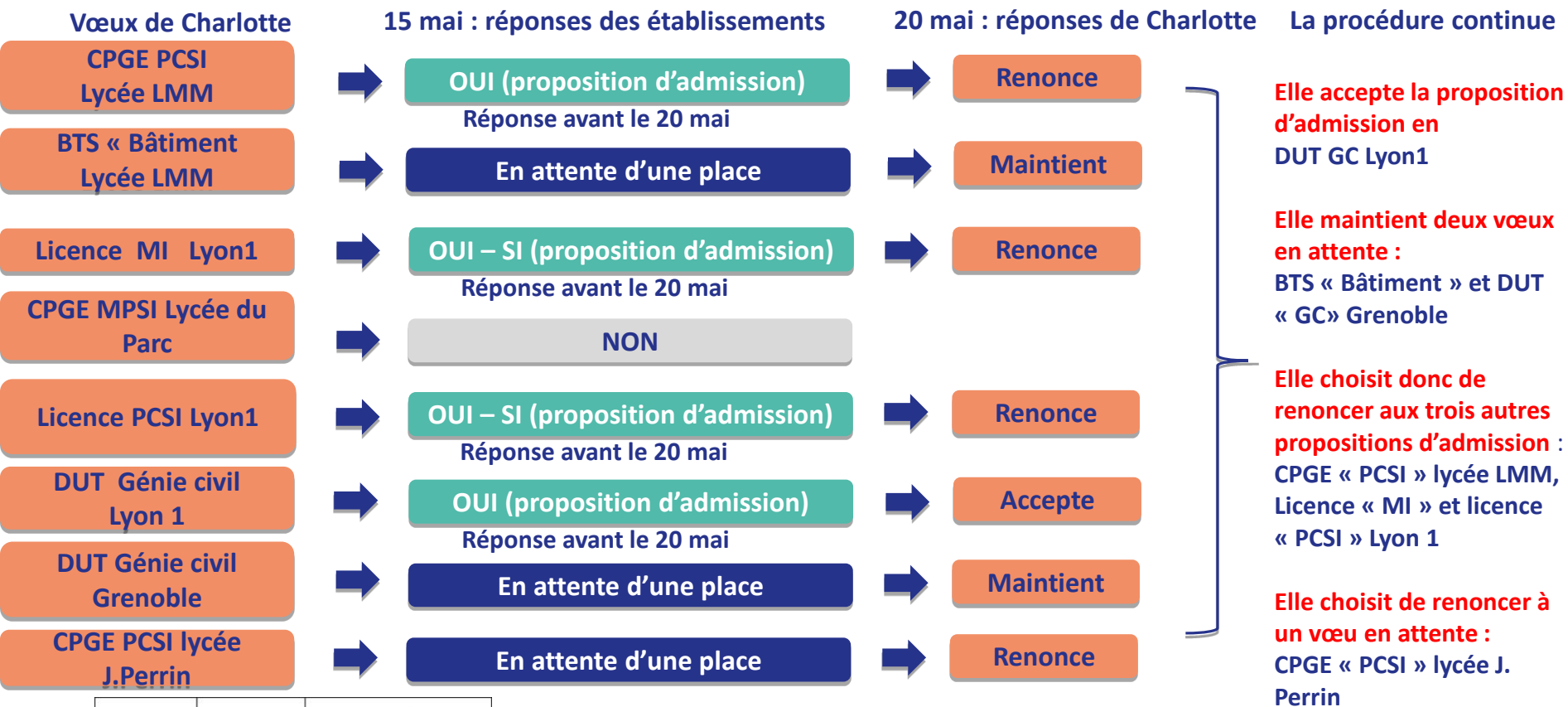
ATTENTION : dès que le lycéen reçoit de l'université plusieurs OUI ou OUI-SI, il ne peut en accepter qu'un seul

→ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)



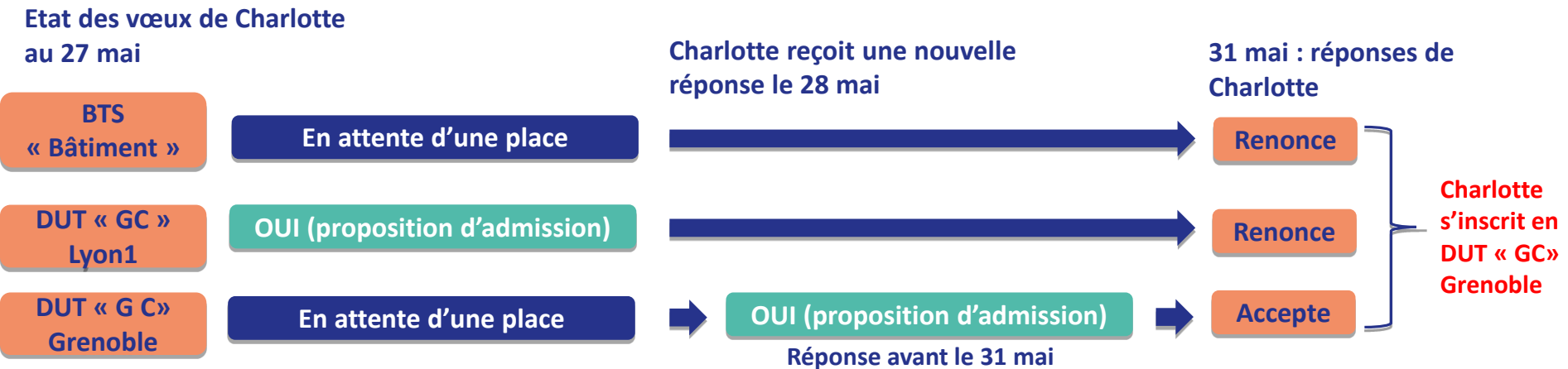
L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

➔ Charlotte a fait 6 vœux et 8 sous-vœux, tous confirmés. Le 15 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements



L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

➔ Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « GC », vœu maintenu en attente :



- **Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « Génie Civil » à Grenoble.**
- Elle renonce donc au DUT « Génie Civil » à Lyon1 qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « Bâtiment » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « Génie Civil » qu'elle vient d'accepter.
- **Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « Génie Civil » à Grenoble une fois les résultats du bac connus.**

LES REPONSES DES CANDIDATS AUX PROPOSITIONS REÇUES

⇒ Quelles délais pour accepter les propositions d'admission (ou y renoncer) ?

- **5 jours dès le 15 mai 2019**
- **3 jours à partir du 20 mai 2019**
- **1 jour à partir du 2 septembre 2019**
- Faute d'acceptation ou de renonciation à l'expiration de ces délais : la place est libérée pour un autre candidat

Si pas de réponse pour un vœu, risque de démission générale.

PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

Nouveauté
2019

→ Quand ?

A partir du 25 juin (après les épreuves écrites du baccalauréat)

→ Pourquoi et pour qui ?

Pour les candidats, certains de leurs choix, ayant des vœux en attente, activation de l'option « répondeur automatique » dans leur dossier Parcoursup.

→ Comment ?

Les candidats ordonnent tous leurs vœux en attente par ordre de préférence et programment à l'avance une réponse positive aux propositions d'admission qu'ils pourront recevoir dans le respect de l'ordre choisi.

PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

➤ **Exemple 1** : le candidat n'a programmé sur le répondeur automatique qu'un seul vœu favori en attente.

→ **S'il reçoit une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.**

➤ **Exemple 2** : un candidat a déjà accepté une proposition et a classé 3 vœux favoris en attente.

→ **S'il reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente qu'il a classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement ; son vœu n°3 en attente est supprimé tandis que son vœu n°1 en attente est maintenu.**

PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE (1/2)

Les points d'étape permettent un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaître leur situation et de pouvoir connaître l'évolution de leur choix d'orientation et de solliciter un accompagnement le cas échéant.

→ 2 points d'étape pour confirmer ses choix :

- > Point d'étape 1 : 25 juin (jusqu'au 27 juin 2019)
- > Point d'étape 2 : 6 juillet (jusqu'au 8 juillet 2019)

Pour ces deux points d'étape :

Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux : ils doivent indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente : ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui, avant l'un de ces deux points d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

Nouveauté
2019

PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE (2/2)

Les points d'étape permettent un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaître leur situation et de pouvoir connaître l'évolution de leur choix d'orientation.

Nouveauté
2019

> **1 point d'étape pour confirmer son choix d'inscription :**

> **Point d'étape 3 : du 17 au 19 juillet 2019**

Les candidats qui ont accepté une proposition mais ont maintenu un/des vœu(x) en attente devront, dans la période définie, confirmer leur choix d'inscription dans la formation acceptée.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Les dates :

- Si l'élève a accepté une proposition d'admission **avant le 15 juillet**, il a jusqu'au 19 juillet pour s'inscrire.
- S'il a accepté une proposition d'admission **après le 15 juillet**, il a jusqu'au 27 août pour s'inscrire.
- Si acceptation **après le 27 août**, inscription dans les plus brefs délais.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement est proposé (dès le 15 mai) à tout élève n'ayant eu aucune proposition d'admission. Il sera reçu en CIO ou dans son lycée.

A partir du 25 juin, il pourra candidater sur des places vacantes via la procédure complémentaire.

Après les résultats du bac, il pourra solliciter la **Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur CAES**.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

Etape 5 : 25 juin > 14 septembre 2019

PHASE COMPLÉMENTAIRE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE



L'ESSENTIEL SUR LA PHASE COMPLÉMENTAIRE

> Quand ?

Dès la fin des épreuves écrites du baccalauréat jusqu'au 15 septembre

> Quoi ?

Les candidats n'ayant pas obtenu satisfaction lors de la procédure initiale ont la possibilité **de formuler de nouveaux vœux** dans une procédure complémentaire

> Comment ? Nombre de vœux ? Hiérarchie ?

10 vœux

L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES BACHELIERS

➔ Commission d'accès à l'enseignement supérieur

- après les résultats du bac, la **commission d'accès à l'enseignement supérieur continue à étudier** les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers et fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux.

Conditions :

- avoir fait au moins un vœu en procédure complémentaire et aucun en apprentissage
- Ne pas avoir refusé une proposition d'admission